

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller en exercice le 10 janvier 2020 pour la séance du Conseil Municipal du jeudi 16 janvier 2020 à 18H30.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Bilan des délégations au Maire d'octobre à décembre 2019
- 2°) Achat ancienne boulangerie TATON
- 3°) Opération de Revitalisation du Territoire : exonérations de CFE et TFPB
- 4°) Déploiement de la fibre : convention d'occupation du domaine privé communal au profit de Losange

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Etaient présents : Monsieur Mario IGLESIAS – Madame Marie-Thérèse HENRYON – Monsieur Marcel GRAUX – Monsieur Jean-Michel LINGLET – Monsieur Eric GUERINY - Madame Linda AMAR – Madame Bernadette DE SERRA – Monsieur Gary LEVA - Madame Magali CAPLET – Monsieur Mathieu SONNET – Madame Sylvie PEREZ – Madame Tania GALLOY-ROUTA - Madame Danielle HUART

Absente excusée : Monsieur Karim AMAR (pouvoir à Mme AMAR) – Madame Khadidja RIGAUX (pouvoir à M. GRAUX) – Madame Danielle HATIN (pouvoir à M. LINGLET) – Monsieur Jean BLANCHEMANCHE (pouvoir à Mme PEREZ).

Absents : Monsieur Eugenio PIRRONITTO - Monsieur Ali PILLIER - Monsieur Jean-Pierre RAGUET - Monsieur Christophe MARBAQUE – Madame Martine GERBEAU - Monsieur Philippe FORGET - Monsieur Morgan GERARDOT,

Secrétaire : Madame Linda AMAR

Monsieur le Maire fait l'appel des conseiller(e)s présent(e)s, indique les excusés et les pouvoirs enregistrés et enfin, constate le quorum.

Puisque les Conseillers Municipaux ont tous reçu le compte-rendu de la séance du 26 décembre 2019, Monsieur le Maire demande alors si des remarques sont à faire.

Sans remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés et sera signé en fin de séance.

N°16.01.20/01 : Modification de l'ordre du jour de la séance

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après concertation avec les services de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse et faute d'information technique suffisante notamment s'agissant de l'impact budgétaire à attendre d'une telle mesure,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE : de supprimer de l'ordre du jour de la séance le point suivant :

- Opération de Revitalisation du Territoire : exonérations de CFE et TFPB.

N° 16.01.20/02 : Bilan des délégations du Maire du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019

Le Maire expose :

- J'ai signé avec le Bureau d'Etudes **DUMAY** un avenant 2 pour l'élaboration technique dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 10 584 € TTC ainsi que pour l'évaluation environnementale du Zonage assainissement pour un montant de 6 000 TTC.
- J'ai renouvelé le contrat de location du photocopieur avec la Société **PAYART** pour un montant de 480 € TTC par mois pour une durée de 66 mois.
- J'ai signé avec la Ville de **REVIN** une convention de prestation pour l'utilisation de son camion nacelle pour un montant de 461,93 € par jour.
- J'ai signé un contrat avec la **RDTA** pour le transport des élèves à une animation des Arts Clownesques au Théâtre de la Grande Ourse du 25 au 29 novembre pour la somme de 642,95 €.
- J'ai signé un contrat avec **DISCO SONO ANIMATION** pour l'animation du repas 'Spaghettis' au Foyer des Anciens pour un montant de 260,00 €.
- J'ai signé un contrat avec la société **MAREE PROMOTION** pour l'animation du spectacle de Noël des enfants d'un montant de 1 000 €.
- J'ai signé un contrat avec la Société **YOU TRANSACTOR** pour la maintenance du logiciel AMENDES du Poste de Police municipale pour la somme de 198 € TTC du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020.
- J'ai signé les commandes à la société **ECLIPSE ARDENNE INCENDIE** pour la remise en état de l'éclairage de sécurité des bâtiments scolaires (Pôle Animation Fumay et Charnois, écoles Fumay et Charnois, pour la somme globale de 2 891,12 € TTC.
- J'ai signé la commande à la société **EIFFAGE** pour divers travaux (effondrement de trottoir rue Marcel Sembat, incendies rue des Fusillés) pour la somme de 3 856,80 € TTC.
- J'ai signé la commande à la société **EIFFAGE** pour la création d'une voirie d'accès à un parking à l'arrière de l'Espace Jasset pour la somme de 25 611,60 € TTC.
- J'ai signé la commande à la société **EIFFAGE** pour la création d'un chemin d'accès à l'algéco des colis alimentaires à l'arrière de la mairie annexe pour la somme de 11 242,80 € TTC.
- J'ai signé la commande à la société **EIFFAGE** pour la création d'une rampe PMR au Cossec du Charnois, dans le cadre de notre Agenda d'Accessibilité pour la somme de 8 051,65 € TTC.
- J'ai signé la commande à la société **EIFFAGE** pour les travaux de réaménagement intérieur du Cossec du Charnois pour la somme de 29 177,88 € TTC.
- J'ai signé la commande à la société **ROBINET** pour le remplacement de la porte de l'ancienne école de musique dans la rue des Fusillés pour la somme de 2 706,00 € TTC.
- J'ai signé la commande à la société **ELECTRO COEUR** pour l'achat d'un défibrillateur cardiaque pour le centre social pour la somme de 1 500,00 € TTC.
- J'ai accepté les indemnités de sinistres versées par notre assureur **SMACL** pour le contrat 'Dommages aux biens' d'un montant de 3 418,24 € pour des poteaux d'éclairage public endommagés Route de Saint Joseph et de 322,98 € pour des potelets Place d'Auchel.
- J'ai délivré 2 concessions cinquantenaires et 2 trentenaires ainsi que 2 cases columbarium trentenaires dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération n° 16.02.17/11 du 16 février 2017, par laquelle le Conseil municipal a délégué certaines de ses attributions à Monsieur le Maire,

Considérant qu'en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante doit être tenue informée des décisions prises découlant des délégations données, au moins une fois par trimestre,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DONNE : acte de cette communication à Monsieur le Maire.

N° 16.01.20/03 : Achat de l'ancienne boulangerie TATON

Le Conseil Municipal,

Considérant que la boulangerie, située 124 place Aristide Briand, est fermée depuis la cession de l'activité des propriétaires Monsieur et Madame TATON,

Considérant que, depuis, de nombreux acheteurs se sont succédés sans pour autant faire revivre ce commerce,

Considérant qu'aujourd'hui, la Collectivité a l'opportunité de racheter ce bâtiment au titre de la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le territoire communal,

Considérant que l'objectif est de le mettre ultérieurement à la disposition d'un commerçant,

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale fixée à 95 000 €,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE : d'acheter l'immeuble cadastré section AB n° 26 d'une superficie de 139 m², propriété de Madame Laëtizia PARIZEL demeurant 136 rue Lambert Malcotte à Fumay, pour la somme de 95 000,00 € auxquels s'ajouteront les frais de notaire correspondants.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat qui sera rédigé par la SCP Maîtres MAQUENNE, Notaires à Fumay, et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

N° 16.01.20/04 : Déploiement de la fibre : convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit de Losange

Le Conseil Municipal,

Considérant que les 3 404 communes de la Région Grand Est bénéficieront de la fibre optique déployée par le projet de Réseau d'Initiative Publique (RIP) qui a pour mission d'assurer la conception, le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique sur une durée de 35 ans,

Considérant que ce programme a ainsi vu le jour sous le nom de 'LOSANGE' et concerne sept départements (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges) réunis dans un projet opérationnel de déploiement de la fibre optique,

Considérant qu'en règle générale, le déploiement du réseau dans une commune suit le cheminement du réseau téléphonique historique,

Considérant qu'une convention a été signée en ce sens avec ORANGE pour l'utilisation de leurs supports aériens ou de leurs fourreaux,

Considérant toutefois, que dans le cas spécifique où le réseau téléphonique chemine sur les supports de l'opérateur d'énergie (régies, Enedis, etc...), ce dernier valide l'utilisation des appuis après un calcul de charge mais en cas de refus, et c'est une règle dans les télécommunications, LOSANGE sera contraint de poser des poteaux bois en renfort,

Vu le projet de convention d'occupation sur le domaine privé communal pour l'implantation d'un Sous Répartiteur Optique (SRO) situé sur le parking de l'ancien tribunal, Rue Jules Perlaux,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation sur le domaine privé communal, comme mentionné ci-dessus, avec LOSANGE.

- Informations du Maire -

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire souhaite une bonne soirée à toutes et à tous et lève la séance à 19H00.